



Non presentation test adn,que est ke je risque.?

Par **etoile**, le **08/05/2012 à 10:37**

Bonjour,rnJ'etais konvoqué pour faire le test ADn.(affaire:kotestation paterité de mon ex)rnmais je ne me suis pas présenté se jour la.. rnje voudrais savoir se que je risque maintenant?nen vous remersiat par avanse

Par **amajuris**, le **08/05/2012 à 11:23**

bjr,rndevant votre refus (qui est légal) de procéder au test adn demandé par le juge, celui-ci prendra souverainement sa décision en fonction des autres éléments en sa possession.rnen principe votre refus de vous présenter ne va pas jouer en votre faveur dans la décision du juge et sa décision risque d'être favorable à votre ex.rncdt

Par **etoile**, le **08/05/2012 à 12:11**

mersi de votre reponse...rnvous voulez dire que le juge vas déclarer mon ex comme le pere offisiel de mon enfant? je le sais car il avait suffisamment des preuves...rnce que j'ai voulu savoir si je dois payer une amande maintenant? est e que je risque aller en prison?